

Trames vertes et bleues en Picardie

Comité régional Trame verte et bleue

du 03 juillet 2012 à Amiens

-

Compte-rendu

Installation du comité régional Trame verte et bleue et Proposition d'une méthode et d'un calendrier pour l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

En savoir plus :

www.tvb-picardie.fr

contact@tvb-picardie.fr

Ordre du jour

La présentation s'est déroulée en trois points, avec des échanges après chaque intervention :

- 1 / Rappel du cadre juridique du CR TVB et du SRCE, par Thierry RIGAUD, Conseil Régional de Picardie
- 2 / Retours sur les travaux préparatoires, par Nathalie BILLER, EnviroScop (AMO)
- 3 / La démarche proposée en Picardie, par Édouard GAYET, DREAL de Picardie

Introduction

Pierre GAUDIN, Secrétaire général pour les Affaires Régionales, Préfecture de région Picardie

Principale instance de concertation pour le SRCE, le **comité régional Trame verte et bleue de Picardie est installé** lors de cette réunion, l'arrêté conjoint préfet de région - président du conseil régional pour sa constitution venant d'être pris et étant en cours de publication officielle.

Le comité est réuni pour :

- rappeler les missions du comité régional Trame verte et bleue qui ne sont pas spécifiques au SRCE, dans le prolongement de la réunion informelle tenue le 2 février
- faire le point sur les différents échanges menés ces derniers mois, et,
- présenter un cadre méthodologique, des modalités de concertation et un calendrier à l'élaboration du SRCE, pour validation avant le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre cet été.

M. GAUDIN souligne l'enjeu impératif de concilier à la fois la préservation de la biodiversité et le développement des activités économiques.



Avant-propos de François VEILLERETTE, Vice-président - Environnement, alimentation, santé du Conseil Régional de Picardie

Lors du Sommet de la Terre RIO+20¹, les scientifiques font un **constat sans appel quant à la disparition de la biodiversité** dans le monde, et qui **menace l'homme** du fait notamment des services rendus de la biodiversité au développement économique et social, et ce avec une responsabilité importante pour les **générations futures**. La recommandation des scientifiques est de garantir les réseaux vivants. A l'échelle de la Picardie, à travers le SRCE, il s'agit de définir des orientations pour agir concrètement. Trois mots clés : subsidiarité, coopération entre tous les acteurs et responsabilité. Il y a intérêt et urgence à agir.

Frédéric WILLEMIN, Directeur adjoint de la DREAL Picardie

M. WILLEMIN représente M. CARON, qui s'excuse de ne pouvoir être présent ce jour.

Les missions du comité régional Trame verte et bleue sont précisées dans le Code de l'Environnement². Son rôle va bien au-delà de son association à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique : il est « **un lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques, à leur préservation et à la remise en bon état de ces continuités au sein de la région, y compris en ce qui concerne les initiatives et avancées dans les régions voisines, le cas échéant transfrontalières** ». Il s'agit ainsi d'une instance innovante dans une démarche construite ensemble et dans la durée. Il a vocation à devenir le **parlement de la biodiversité en région**, comme le sont les comités de bassin dans le domaine de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques.

Ainsi, le comité régional Trame verte et bleue constitue le **pilier sociétal de la biodiversité** en région, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) étant son pilier scientifique.

Synthèse des présentations

Nous vous invitons à vous reporter à la trame de présentation jointe.

1/ Rappel du cadre juridique du comité régional Trame verte et bleue et du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

La Trame verte et bleue est une notion encadrée par les lois Grenelle (lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010), avec des portées réglementaires dans le code de l'environnement et le code de l'urbanisme.

Sont présentés ses objectifs, plusieurs notions et vocabulaires, la portée réglementaire. Le Code de l'Environnement fixe une définition précise de plusieurs termes, orientant la nature même du SRCE et de son contenu : Trame verte et bleue, réseaux écologiques, continuités écologiques, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

Sont également détaillés la composition du CR TVB, son fonctionnement et ses missions, qui vont au-delà de son association à l'élaboration du SRCE (Cf. avant-propos de M. WILLEMIN).

2 / Retours sur les travaux préparatoires

Durant l'automne 2011 et l'hiver 2011-2012, ont été recueillies les perceptions, les attentes et les craintes de nombreux acteurs concernés par la Trame verte et bleue, par des entretiens et trois séminaires départementaux. Un bilan en a été présenté le 2 février 2012. Il est rappelé succinctement.

Depuis, la collecte des informations pouvant contribuer à l'élaboration du SRCE s'est

¹ Conférence des nations unies pour le développement durable 20-22 juin 2012 à Rio, Brésil

² Les dispositions de l'article L. 371-3 du code de l'environnement issues de la loi Grenelle II ont prévu la création dans chaque région d'un comité régional « trames verte et bleue », dont les missions, la composition et le fonctionnement sont précisés aux articles D. 371-7 et suivants du même code.



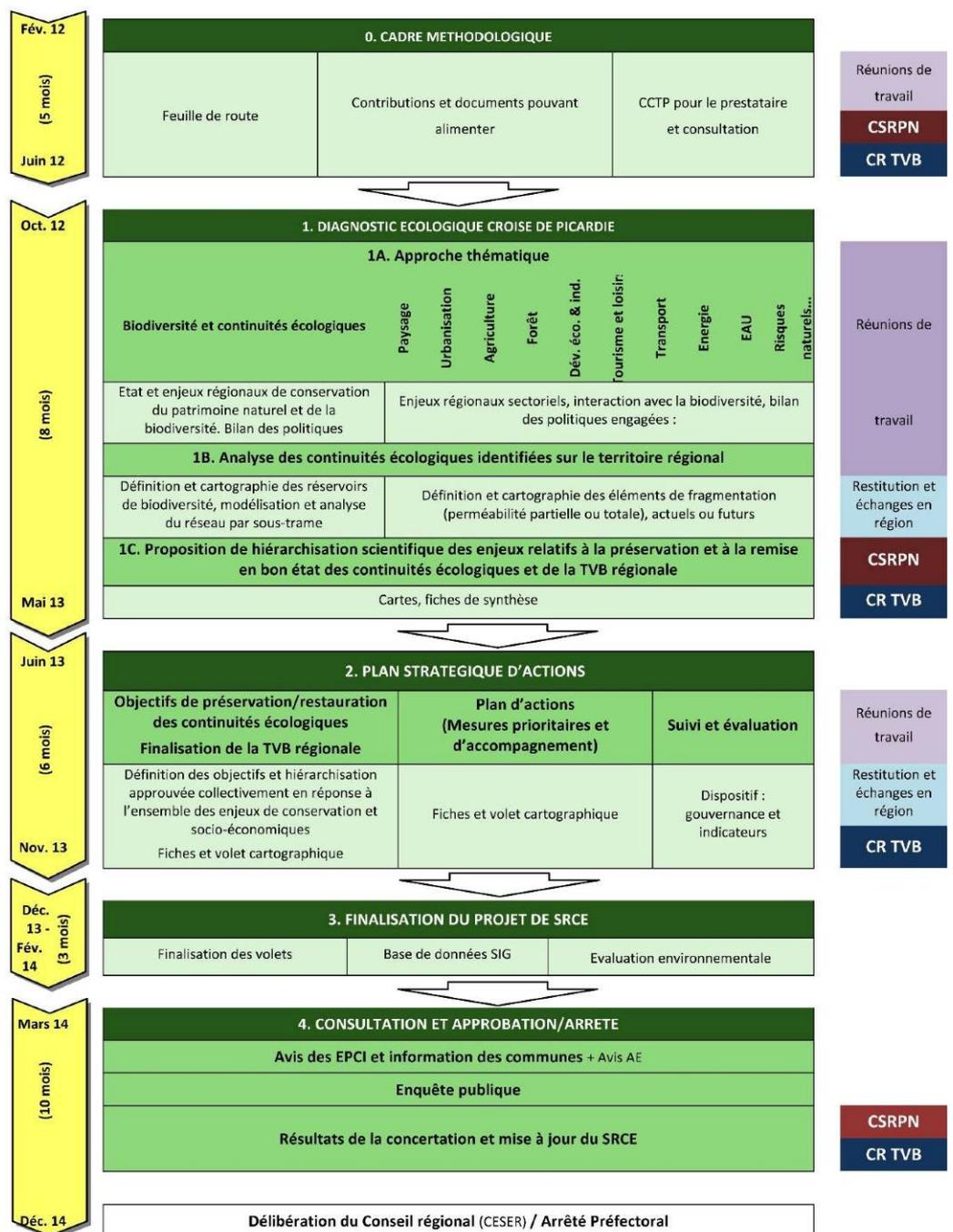
poursuivie, ainsi que l'analyse des démarches dans les autres régions, de façon à proposer une feuille de route.

Des échanges sur les aspects scientifiques ont été menés avec les principaux gestionnaires de base de données faune et flore, et le volet scientifique de la démarche a été présenté et validé par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) le 12 juin 2012. Des échanges avec les autres principaux contributeurs d'information ont été menés, notamment le 16 mai 2012 pour caler les dispositions techniques. Enfin, une discussion avec les membres du conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a été menée le 10 mai 2012 autour du cadre méthodologique global.

3 / La démarche proposée en Picardie

La feuille de route s'organise en plusieurs phases et selon une démarche de co-construction puis de synthèse et de points d'étape à l'issue de chacune des deux premières phases, selon le schéma suivant (version mise à jour suite aux échanges du CR TVB). Compte-tenu de l'attente particulière en matière de concertation, le calendrier est assoupli.

Schéma d'élaboration du SRCE



La démarche d'association des partenaires à l'élaboration du SRCE est fondée sur :

- un comité de pilotage Etat-région (selon le code de l'environnement), ouvert en Picardie aux trois conseils généraux (démarche similaire à celle adoptée précédemment pour le SRCAE Picardie) et aux deux agences de l'eau, compte tenu de la cohérence à assurer avec les SDAGE
- un pilier sociétal de concertation : le comité régional Trame verte et bleue
- un pilier scientifique : le conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- des réunions de travail thématiques de co-construction, puis des restitutions synthétiques.

L'organisation des réunions de travail, dont la répartition entre les thématiques (sous-frames considérées, interactions entre activités socio-économiques et biodiversité) sera précisée pour la fin de l'été 2012.

Les réunions de travail pourront concerner les structures régionales ou départementales représentées au sein du comité régional, ou d'autres structures. Il est privilégié des réunions régionales en phase 1 (diagnostic), puis régionales et éventuellement infra-régionales à l'échelle des départements par exemple en phase 2 (élaboration du plan d'action).

Synthèse des échanges

Echanges relatifs aux objectifs, au contenu et à la portée du SRCE

Intervention de M. VEZIER, chambre de commerce et d'industrie de Picardie

M. VEZIER exprime son incompréhension de ces enjeux de biodiversité par rapport à ceux de développement économique et social, en termes d'emplois par exemple, particulièrement prégnants en Picardie. Il craint que la réalisation du SRCE ne soit conduite dans une approche passéiste.

Réponses de M. VEILLERETTE, Vice-président - Environnement, alimentation, santé du Conseil Régional de Picardie

La prise en compte de la biodiversité et des enjeux de développement économique et social ne sont pas antagonistes. Au contraire, cette démarche de TVB vise bien un objectif premier qui est l'Homme pour lequel il est essentiel que la Terre reste vivable (enjeu majeur lié aux grands équilibres - climats, biodiversité, ressources et matières premières...). Cette démarche de TVB engagée dans toute la France et dans d'autres pays européens constitue un plan d'une grande modernité. Elle vise à concilier le développement économique et humain avec la préservation de la biodiversité.

Intervention de M. MORTIER, vice président du Conseil économique social et environnemental de Picardie

M. MORTIER note avec satisfaction que le CRTVB sera associé à l'élaboration du schéma à travers une concertation et non une simple information.

Intervention de Mme LECLERCQ, présidente du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Aisne

Les périmètres de la TVB régionale (volet c du SRCE) seront-ils pris par arrêté ? Par rapport à quels référentiels (quelle nature, quelle antériorité recherchée) seront fixés les objectifs de restauration ?

Réponse de M. RIGAUX, Conseil Régional de Picardie

Le SRCE dans son ensemble est pris par arrêté conjoint. La cartographie de la TVB régionale est menée à l'échelle du 1/100 000^{ème} et est donc schématique.

Les actions de restauration aujourd'hui entreprises en Picardie ont été engagées sur la base du volontarisme des acteurs concernés et ont porté sur des situations manifestement critiques. Ainsi, aux abords du lycée agricole du Paraclet, la très forte mortalité de batraciens (grenouilles, crapauds, tritons) constatée par l'association Picardie Nature a motivé l'installation de crapauducs par le Département de la Somme afin de réduire l'hécatombe. Il ne s'agit donc pas de viser un état antérieur, mais de définir une stratégie globale qui



permette des solutions locales, pertinentes et adaptées pour répondre à des nécessités objectives.

Intervention de M. BOCQUILLON, regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise

Quelle démarche est prévue pour la connexion avec les autres régions et ses modalités ?

Réponse de M. WILLEMIN, directeur adjoint de la DREAL

Effectivement, le Code de l'Environnement précise qu'il est du ressort du comité régional Trame verte et bleue de s'assurer de la cohérence inter-régionale, en suivant les initiatives et avancées dans les régions voisines. Jusqu'à présent, il a été tiré profit des expériences voisines et il est prévu d'avoir des échanges selon les calendriers de chaque région. Des rencontres sont prévues dans la méthode picarde pour des échanges en phase 1 et 2.

Intervention de M. RODRIGUEZ, ERDF et club infrastructures linéaires et biodiversité

Quelle sera la mise à disposition de données de système d'information géographique (SIG) issues du SRCE ? Sera-t-elle restreinte aux membres du comité régional ou à un public plus large, comme par exemple pour l'implantation de projets ?

Réponse de M. GAYET, DREAL

La question du partage de données (dont SIG) n'a pas été encore tranchée. Mais la question de la diffusion des informations notamment pour les SCoT et PLU et d'autres acteurs est posée.

Dans tous les cas, ces informations resteront d'une portée régionale et limitée aux connaissances actuelles. L'évaluation environnementale de projet, plans ou programme ne saurait s'affranchir d'une évaluation plus fine dans une démarche de projet et d'analyse des impacts et incidences sur l'environnement.

Echanges relatifs à la définition des enjeux de continuités écologiques régionaux et au diagnostic croisé

Interventions de M. HAAS, Chambre régionale d'agriculture, de M. MORTIER, vice président du Conseil économique social et environnemental de Picardie et de M. HEOIS, directeur du CRPF

Quelle est la base de la définition des espèces et habitats à enjeu régional ?

Est-ce que le SRCE vise à retrouver plus de naturalité (évolution naturelle sans intervention humaine) ou plus de biodiversité (diversité spécifique plus importante) ? Vise-t-on les espèces rares et menacées ou des cortèges d'espèces traduisant diverses fonctionnalités ? Cherche-t-on à obtenir un maillage lâche ou dense ? Comment se feront les arbitrages entre les enjeux de biodiversité et les enjeux économiques ?

Réponses de M. RIGAUX, Conseil Régional de Picardie, de M. WILLEMIN, directeur adjoint de la DREAL, de M. VEILLERETTE, Vice-président - Environnement, alimentation, santé du Conseil Régional de Picardie et de Mme BILLER, EnviroScop-AMO

Le vocabulaire induit un piège ; la qualification de « lâche » ou « dense » est un jugement de valeur, variable selon le référentiel de chaque acteur.

La clé d'entrée pour la détermination des réservoirs de biodiversité est schématiquement la distribution des espèces rares et menacées, considérées comme patrimoniales. Concernant la nature ordinaire et ses services rendus, il n'est pas envisagé d'en établir une cartographie à l'échelle régionale, mais de la prendre en compte dans les enjeux régionaux de manière globale. Ainsi, les enjeux de continuités écologiques à l'échelle régionale seront définis par des critères scientifiques soumis à l'appréciation du CSRPN. Cette approche doit permettre de prendre en compte les responsabilités patrimoniales spécifiques de la Picardie.

L'ambition politique de conservation et de restauration (c'est-à-dire les objectifs, orientations et plans d'actions stratégique) veillera à assumer ces responsabilités patrimoniales tout en tenant compte des réalités, notamment économiques ou techniques, pouvant conditionner la faisabilité et l'opportunité de l'action. Les enjeux de biodiversité et de développement ne sont donc pas mis en opposition ; mais une stratégie réaliste d'intervention et partagée, sur



une échelle de temps du schéma, est nécessaire.

L'ambition du SRCE est de rester pragmatique, c'est-à-dire être un équilibre et un compromis. Le SRCE vise une meilleure cohérence entre les politiques notamment.

Réponse de M. DRON, conservatoire d'espaces naturels de Picardie

L'approche proposée par les scientifiques et validée par le CSRPN vise bien à identifier dans le diagnostic croisé, les enjeux patrimoniaux selon des critères scientifiques, puis de les hiérarchiser. Ce sont bien des capacités de locomotion et de nutrition (= fonctions écologiques) des espèces dont le maillage va découler. Plusieurs niveaux de capacité devraient être pris en compte de façon à traduire les capacités des différentes espèces ou guildes d'espèces.

Intervention de Mme SAVOYE, Responsable Environnement - Développement Durable RFF

Comment sont prises en compte dans le SRCE les TVB locales (communales par exemple) déjà identifiées dans les PLU ou qui font l'objet de travaux de restauration, alors qu'elles sont antérieures au SRCE ?

Réponses de M. RIGAUX, Conseil Régional de Picardie et de Mme BILLER, EnviroScop-AMO

Toutes les actions mises en œuvre localement contribuent à l'amélioration des réseaux écologiques, qu'ils se situent dans les enveloppes de la TVB régionale ou non.

Durant l'élaboration du SRCE, une prise en compte des orientations nationales est nécessaire et un travail fin à partir des données brutes de terrain également (données espèces, voire habitats). Mais le travail réalisé à l'échelle régionale conduit, compte tenu de l'échelle de travail, à ce que certaines réalités éventuellement importantes localement (telles qu'un parc ou jardin urbain) ne puissent pas être retenues dans la cartographie de la TVB régionale.

Intervention de Mme THOMASSEN, paysagiste conseil auprès de la DREAL

Concernant les différents thèmes à prendre en compte dans le diagnostic croisé, celui du paysage étant transversal n'apparaît pas spécifiquement mais doit être bien pris en compte. En effet, selon le Code de l'Environnement (art. 371-1) l'objectif de la Trame verte et bleue est non seulement de pérenniser et/ou d'augmenter la biodiversité, mais également d'améliorer la qualité et la diversité des paysages. En conséquence, il est nécessaire d'analyser les enjeux paysagers régionaux et de les mettre en relation avec les enjeux de biodiversité, pour élaborer la TVB en Picardie. Ces enjeux et orientations liées aux paysages étant aujourd'hui principalement traités par département, le diagnostic croisé devra inclure une synthèse régionale, de façon à assurer la cohérence entre les orientations des atlas paysagers et du SRCE. En outre, le diagnostic paysager assure une démarche transversale qui met en relation autres éléments du paysage (urbanisation, composée d'habitat, de zones d'activité, l'infrastructure, l'agriculture, l'énergie...), et permet une stratégie cohérente de l'aménagement des territoires.

Interventions de M. VEZIER, chambre de commerce et d'industrie de Picardie, de M. ROUX, syndicat des énergies renouvelables et de M. RODRIGUEZ, ERDF et club infrastructures linéaires et biodiversité

Le schéma présentant la démarche ne cite pas explicitement le secteur industriel, pan majeur du développement économique et social en Picardie, comparé notamment au tourisme. Le secteur industriel et commercial doit être pris en compte dans le diagnostic croisé. La filière éolienne est également à prendre en compte dans le diagnostic croisé, et souhaite être associée dans la définition de corridors de migration qui seront finalement retenus dans le SRCE.

Réponses de M. VEILLERETTE, Vice-président - Environnement, alimentation, santé du Conseil Régional de Picardie et de M. WILLEMEN, directeur adjoint de la DREAL

Bien que le schéma ne liste pas précisément le secteur industriel, l'éolien ou l'exploitation de matières premières, les enjeux de développement économiques quels qu'ils soient, et, leurs



interactions avec la biodiversité seront pris en compte dans le diagnostic croisé. Il convient d'intégrer explicitement toutes ces activités économiques dans les thèmes des groupes de travail.

Echanges relatifs au plan d'actions stratégique

Intervention de M. HOUDAYER, entente Oise-Aisne

Quelles seront les aides financières définies par le SRCE, notamment pour les collectivités pour la mise en œuvre du schéma ?

Réponses de M. VEILLERETTE, Vice-président - Environnement, alimentation, santé du Conseil Régional de Picardie et de M. GAYET, DREAL

Plusieurs moyens sont déjà existants pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, aucun nouveau dispositif n'étant créé spécifiquement, ni de nouveaux budgets régionaux aujourd'hui identifiés. En revanche, le schéma vise à apporter plus de synergie pour une meilleure efficacité, une meilleure pertinence et utilisation des financements engagés.

Echanges relatifs à l'organisation de la concertation et de la co-construction

Interventions de M. MORTIER, vice président du Conseil économique social et environnemental de Picardie, de M. HUCHER et de M. CHOUVET, UNICEM UNPG

Il est essentiel que le CR TVB soit une réelle instance de concertation et non pas seulement de consultation. Toutefois, quel est son rôle par rapport au comité de pilotage ?

Réponse de M. WILLEMIN, directeur adjoint de la DREAL

Le SRCE est élaboré sous la responsabilité conjointe du préfet de région et du président du conseil régional, selon le code de l'environnement.

Le comité de pilotage est la structure décisionnelle pour la mise en œuvre de la démarche. Instance réactive, elle est garante du bon déroulement de la démarche (décisions de nature organisationnelle). Elle est centrée sur les instances juridiquement responsables du SRCE : l'Etat et la Région. Elle ne constitue donc pas un doublon du comité régional réuni aujourd'hui.

Selon le code de l'environnement, le CR TVB est une instance consultative, mais le souhait est d'en faire une structure de concertation et de coconstruction, permettant d'acter les différents jalons ou points d'étape avant l'arrêté conjoint du SRCE. Il apparaît donc une erreur dans la diapositive n°22 qui mérite d'être corrigée.

Intervention de M. HEOIS, directeur du CRPF

Quelle est l'articulation au sein de la maîtrise d'ouvrage Etat avec la DRAAF, qui pilote de nombreux plans régionaux agricoles ou forestiers (plan pluriannuel de développement forestier) ?

Réponse de M. WILLEMIN, directeur adjoint de la DREAL

Il revient au préfet de région de définir l'organisation entre les services de l'Etat en Picardie. En pratique, au regard des enjeux, la DREAL et la DRAAF travaillent de concert sur les différents dossiers pour lesquels ils sont chefs de file. Le schéma régional climat air énergie (SRCE) du côté DREAL et le plan régional de l'agriculture durable (PRAD) du côté DRAAF en constituent des exemples concrets.

Intervention de M. HUCHER, UNICEM UNPG

Les représentants de l'UNICEM auraient souhaités être conviés à la réunion d'échanges techniques de travail du 16 mai 2012, compte tenu des informations disponibles sur les carrières en faveur de la biodiversité.



Réponses de M. VEILLERETTE, Vice-président - Environnement, alimentation, santé du Conseil Régional de Picardie, de M. RIGAUX, Conseil Régional de Picardie et de Mme BILLER, EnviroScop-AMO

Cette réunion du 16 mai visait un échange avec les principaux contributeurs de données. Les informations relatives aux carrières les plus patrimoniales du point de vue de la biodiversité ont été communiquées par l'UNICEM à la DREAL, par l'étude BRGM Rainette, 2011. Selon le recueil de données pouvant contribuer au SRCE, l'UNICEM ne dispose pas d'une base de données localisées des différentes exploitations sur la région pouvant être facilement mobilisée pour la cartographie de la TVB régionale. En revanche, ces éléments pourront être mobilisés lors de la concertation. Le comité de pilotage renouvelle son appel aux différentes structures à faire part d'informations dont ils ont connaissance ou qu'ils souhaitent mettre à contribution pour l'élaboration du SRCE.

Interventions de M. HAAS, responsable TVB à la Chambre régionale d'agriculture, de M. ROUX, syndicat des énergies renouvelables, de M. HUCHER, UNICEM UNPG, de M. HEOIS, CRPF, de M. FLOURY, président de la communauté de communes de Basse Automne, de M. FOUILLARD, directeur de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, de M. BOCQUILLON, regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise, de M. MORTIER, vice président du Conseil économique social et environnemental de Picardie, et de M. BOITELLE, président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne

Plusieurs acteurs renouvèlent leur souhait de participer activement à l'élaboration du SRCE (intégration dans les groupes de travail notamment) et s'interrogent face aux manques de précisions dans la présentation à ce propos (quelle thématiques, quel acteur convié, quel calendrier...).

L'approche retenue pour les thèmes des groupes de travail pose question. Ne faudrait-il pas plutôt une répartition par sous-trame (milieux forestiers, milieux ouverts etc) ?

Réponses de M. WILLEMEN, directeur adjoint de la DREAL, de M. RIGAUX, Conseil Régional de Picardie et de M. GAYET, DREAL

L'organisation des réunions de travail sera précisée pour la fin de l'été 2012. Les réunions de travail pourront concerner les structures régionales ou départementales représentées au sein du comité régional, voire d'autres structures. Tous les acteurs du CR TVB, y compris les industriels (carriers, infrastructures, chambres de commerce, éolien...) seront donc invités à participer aux réunions de travail.

Il est privilégié des réunions régionales en phase 1 (diagnostic), puis régionales voire infra-régionales (à l'échelle des départements par exemple) en phase 2 (plan stratégique d'action).

Les thèmes des différentes réunions de travail seront arrêtés d'ici la fin de l'été et les acteurs invités à s'inscrire à ces groupes de travail.

La définition des réunions de travail :

- tiendra compte des sous-frames et espèces traitées et des jeux d'acteurs, impliqués dans la conservation et la restauration,
- prendra en compte les observations et suggestions formulées au cours de ce comité régional
- intégrera les échanges avec le bureau d'étude qui sera choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre du SRCE.

En phase 1 (diagnostic), les réunions de travail et échanges auront pour objet notamment de bien valider la pertinence de définition des réservoirs de biodiversité et des corridors par rapport aux réalités de terrain. Il s'agit de bien capter les interactions entre les enjeux sectoriels (notamment socio professionnels) et les enjeux de biodiversité. L'échelle de travail sera la région : il n'est pas prévu de groupes qui travaillent sur des territoires infra régionaux.

Le recueil d'autres contributions écrites ou cartographiées est d'ores et déjà programmé avec



certains partenaires (ex. les acteurs scientifiques, les chambres d'agriculture, la fédération régionale des chasseurs, le CETE...).

Les acteurs seront également invités à interagir lors des temps de restitution des travaux et d'échanges.

Enfin, les membres du comité régional sont invités à informer le comité de pilotage quant à la prise en compte des remarques.

Concernant le comité régional Trame verte et bleue, son fonctionnement devrait permettre progressivement une meilleure connaissance mutuelle entre ses membres. Il peut être fait référence aux comités de bassin par exemple, au sein desquels les relations entre les acteurs de l'eau résultent d'un travail conjoint de longue haleine.

Participants

GAUDIN Pierre, représentant le Préfet de région Picardie, co-président

VEILLERETTE François, représentant le Président du Conseil Régional de Picardie, co-président

WILLEMIN Frédéric, représentant le DREAL Picardie

Assistaient également

Etat

BINCE Frédéric, DREAL Picardie / SNEP

GAYET Edouard, DREAL Picardie / SNEP

JAMONEAU Aurélien, DREAL Picardie / SNEP

LAMIDEL Benjamin, DREAL Picardie / SNEP

POTIER Virginie, SGAR

BILLER Nathalie, EnviroScop (Assistance à maîtrise d'ouvrage)

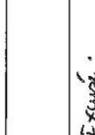
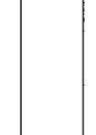
Région Picardie

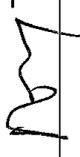
FLEURY Hubert, Conseil Régional de Picardie

RIGAUX Thierry, Conseil Régional de Picardie

Ci-après les autres membres des cinq collèges du Comité régional Trame verte et bleue



Représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements			
ORGANISME	TITULAIRE	EMARGEMENT	SUPPLÉANT
Conseil régional de Picardie			
Conseil économique social et environnemental régional	Jacques MORTIER (Vice-président)		Laurent GAVORY (membre de la commission Environnement)
Conseil général de la Somme	Michel BOULOGNE (conseiller général)		Jean-Pierre TETU (vice-président habitat et environnement)
Conseil Général de l'Oise	Jean-Louis AUBRY (vice-président du conseil général de l'Oise)		Joseph SANGUINETTE (vice-président du conseil général de l'Oise)
Conseil général de l'Aisne	Thierry LEFEVRE (vice-président)		Jean-Claude DUMONT (vice-président)
PNR Oise Pays de France	Gérard PLATEAU (président commission patrimoine naturel et réseaux écologiques)		Paula LAMOTTE (vice-présidente commission patrimoine naturel et réseaux écologiques)
Association Préfiguration PNR Picardie Maritime	Émilie CORNU COULON (Vice-présidente)		Laurent FROMENTIN (administrateur)
Représentants des communes de la Somme	Jean-Jacques MERLIER, Maire de Mesnil St Nicaise		Dominique PECQUET, Maire de Curchy
	Pascal LEFFEBVRE, Maire d'Epagne Epagnette		Jean-Claude BRIET, Maire d'Erignies
	Geneviève LEBAILLY, Maire de Sentils le Sec		René DELATTRE, Maire de Miraumont
	Franck BEAUVARLET, Maire de Mérencourt sur Somme		Jean-Claude LOUVET, Maire de Proyart
Représentants des communes de l'Oise	Graïen CARRERE, Maire de Bailleur-sur-Thérain		Lucien BOUCHEZ, maire de Hautvillers
	Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines		Charles POUPLIN, maire d'estrées-Saint-Denis
	Alexis PATRIA, maire de Fontaine-Chaalis		M. Alain PETREMONT, maire d'Ermenonville
	Marie DUBUT, Maire de Marselle-en-Beauvaisis		Claude SAUVAGE, maire de Boubliers
Représentants des communes de l'Aisne	Hugues PAVIE, maire de Foreste		

		Franck DEMAZURE, maire de Besny Loizy			
		Charles-Edouard de LAURISTON, maire de Fritères-Falloüet			
		Jean-Louis BRICOUT, député, maire de Bohain			Régis DESTREZ
Représentants des groupements de communes de la Somme		Jean-Claude LECLABART, Pdt Com de Com du Val de Noye			Joseph BLEYAERT, Pdt Com de Com du Canton de Comy
		Eric FRANCOIS, Pdt Com de Com de la Haute Somme			Jean-Marie BLONDELLE, Pdt Com de Com de Roisel
		Colette FINET, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole			Jackie DUPONT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole
Représentants des groupements de communes de l'Oise		Patrick Floury, Président de la Communauté de communes de Basse Autonne			Gérard Manoussi, vice-président de la CCAC
		Roger Menn, Vice-président de la Communauté de communes du Liancourtois			
		Jean-Claude Villemain, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Creilloise			Jean-Pierre Bosino, vice-président de la CAC
Représentants des groupements de communes de l'Aisne		Marcel LECLERE, président de la CC du Vermandois			
		Jean-Pascal BERSON, président de la CC du Pays de la vallée de l'Aisne			
		Dominique POTARD, vice-président de la CC du pays de la Serre			Henri Brossier, président de la CC de la Thiérache du Centre
EPTB Authie		Jean-Claude BUISINE			Henri DEJONGHE
EPTB Bresle		Jérôme BIGNON			Emmanuel MAQUET
EPTB Oise-Aisne		Thibaut DELAVENNE <i>Thibaut DELAVENNE</i>			Patrick DEGUISE
EPTB Marne		Georges FOURRÉ, Conseiller Général de l'Aisne, Administrateur de l'Entente Marne			Eric MANGIN, Conseiller Général de l'Aisne, Administrateur de l'Entente Marne
SMBDSGLP		Nicolas LOTTIN			Geneviève DOMITILE



AMEVA	Bernard LENGLET, président	Gaston CAMUS	
-------	----------------------------	--------------	--

Comité Qualité de la Source Comité VASSALLI (Direction de l'eau usée)

Représentants de l'État et des établissements publics			
ORGANISME	TITULAIRE	EMARGEMENT	SUPPLEANT
Préfecture de Picardie			
DRAAF Picardie	CHEVASSUS Nadine (directrice adjointe)	<i>[Signature]</i>	P/ PITON Jacques (chef du SREAPE)
DREAL Picardie			
DIRECCTE Picardie			
DRJSCS Picardie	DUPRE Jérôme (conseiller animation sportive)	Anne - Sophie DEVILLIER	PARSIS Pascale (conseiller animation sportive)
DRAC Picardie	DOUALE Christian		GRAVOT Jean
Préfecture de la Somme	Emilie VEDEN		
Préfecture de l'Oise			<i>[Signature]</i>
Préfecture de l'Aisne			Cheruy LATOPIE BOUTONNE
ONCFS	CHEVALLIER Nathalie (chargée d'études)	<i>[Signature]</i>	SAUVAT Albanne présente
ONEMA	LUCCHETTA Jean-Claude		DERIEUX Antoine (délégué inter-régional)
Agence de l'Eau Artois Picardie	LEFEVRE Jean-Pierre (chargé d'intervention érosion inondation)		TOUCRY Paul-Emilien
Agence de l'Eau Seine Normandie			
ONF	MOREL Pierre-Jean	<i>[Signature]</i>	JAMINON Jérôme
CNPF Antenne Nord-Pas de Calais Picardie	HEOIS Bernard (Directeur)	<i>[Signature]</i>	PILLON Sylvain (ingénieur environnement)
Conservatoire du littoral	DELABIE Matthieu (délégué)	<i>[Signature]</i>	FOUREAU Catherine (déléguée adjointe)

Agence des aires marines protégées				
VNF	BRYGO Yves	<i>ex anti</i>	BOILLET Daniel	<i>ex anti</i>
RFF	SAVOYE Mathilde		FACON Eddy	
Université de Picardie Jules Verne	LENOIR Jonathan		BURIDAN Jérôme	

Représentants d'organismes socio-professionnels et d'usagers de la nature de la région				
ORGANISME	TITULAIRE	EMARGEMENT	SUPPLEANT	EMARGEMENT
Chambre régionale d'Agriculture de Picardie	HAAS Bruno (responsable TVB)		DUEZ Hubert (président)	
Chambre d'agriculture de la Somme	DEGENNE Laurent (Vice-président)		ROGUET Daniel (président)	
Chambre d'agriculture de l'Aisne	BOITELLE Robert (Président)		POINSOT Laurent (Directeur pôle aménagement rural)	
Chambre d'agriculture de l'Oise	BOURBIER Thierry		POULAIN Jean-Luc (président)	
Chambre régionale de commerce et d'industrie de Picardie	ENJOLRAS Philippe		VEZIER Jacques	
Comité régional du tourisme	DELAITRE Vincent (adjoint au directeur)	<i>ex curé</i>	DE JONGHE Jeanine (chargée de mission)	
Comité régional olympique et sportif	PIPART Daniel (vice-président)	<i>ex curé</i>		
MEDEF Picardie	MOTTEAU Jérémie (conseiller Sécurité Santé Développement Durable MEDEF60)		SCOREVE Benoit (chargé de mission sécurité environnement développement durable MEDEF60)	
CGPME Picardie	AUTIER Jérôme (VISE-O)		DAGUER Johannes (RESEAU GREEN)	
UNICEM	LEBRUN Dominique		<i>D. HUGUET</i>	
	DE COLLASSON Cédric -			
<i>UNICEM</i>	CHOUVET Éric			
syndicat UIC Picardie	RENAUX Jean-Marie (vice-président)		FERRADINI Jacqueline (administratrice)	
Syndicat des propriétaires forestiers de l'Aisne	LAUREAU Bernard (administrateur)		LECLERCO Catherine (Présidente)	
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Oise	HARLE D'OPHOVE Denis (président)		BACAT François (trésorier)	
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Somme	Patrick VAN DE KERCHOVE		Hubert de NAZELLES	

Représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité visés à l'article 141-3 du code de l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels

ORGANISME	TITULAIRE	EMARGEMENT	SUPPLEANT	EMARGEMENT
Association pour le Développement de la recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement	DESRUELLES Stéphane (président)		CANIVE Jérôme (Directeur)	
Association Vie et Paysages	TOUYRE Patricia		BELLET Charles	
Conservatoire Botanique National de Baillieu	HAUGUEL Jean-Christophe		VALET Jean-Marc	
Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie	DRON Pierre		LEBRUN Jérémie	
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement vallée de Somme	JEANNEL François (directeur)		TAISNE Julien (chargé de mission biodiversité)	
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise	BAS Eric CHERFAOU Bénévise		CARON Delphine	
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne	RICHARD Nicolas (directeur)		GOSSE Camille (chargée de mission)	
Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Picardie	STOTER Jean-Jacques		LOUDART Cindy	
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise	MALE Didier		BOCQUILLON Jean-Claude	
Société Linnéenne Nord Picardie	CLOSSET-KOPP Deborah		LECUYER Sébastien (animateur)	
Association la Roselière	PREVOT Roger (président)		ESCHMANN Mylène (chargée de mission)	
Chemins de Picardie	MOLET Dominique (Président)		DUQUEF Maurice	
Association des Entomologistes de Picardie	VIDAL Emmanuel		Christophe KOSSEU	
Picardie Nature				
Association pour le Littoral Picard et de la Baie de Somme	HOEBLICH Jean-Marc		LE DIASCORN Yves	

Scientifiques et personnalités qualifiées	
	EMARGEMENT
Xavier COMMECY (ornithologue, président du CSRPN)	
Guillaume DECOQ (botaniste)	
Rémi FRANCOIS (écologue)	
Vincent VIGNON (spécialiste des mammifères)	
Jean-Luc HERCENT (Écologue, Responsable scientifique PNR OPF)	
Francis MEUNIER (responsable scientifique CENP)	
Éric VIGNEUX (spécialiste des poissons, ONEMA)	
Paul BARON (membre comité de bassin et comité milieux aquatiques Seine Normandie, membre comité scientifique WWF France)	<i>ex cuse</i>
Viola THOMASSEN (paysagiste conseil de l'Etat)	
Frédéric Blin (urbaniste, ADUGA)	
Pascale POUPINOT (urbaniste, Oise la vallée)	<i>ex cuse</i>
Xavier LETHEVE (agronome, INRA Estrées-Mons)	